

**délibération :
D_2023_5_2**

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 22 novembre à 18 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DU COMITE SYNDICAL, sous la présidence de Monsieur BARDET Christian, .

Nombre de délégués en
exercice : 53

Date de convocation du : 15 Novembre 2023

Présents : 36

Titulaires : Monsieur BREIDENSTEIN Régis, Monsieur DANIEL Valéry, Monsieur DESERT Alain, Madame GILBERT Adeline, Madame GOREAU Bénédicte, Monsieur GUIGNARD Quentin, Monsieur HERBRETEAU Edmond, Monsieur LAFRAIS Jean-Paul, Monsieur LAROCHE Alexis, Monsieur LE MERCIER Jean-Pierre, Monsieur MATHIEU Thierry, Monsieur PANNETIER Gaël, Monsieur PASQUIER Mickaël, Monsieur RAUTUREAU Jean-Michel, Monsieur BARDET Christian, Madame VIALLE Françoise, Madame POUPEAU Dominique, Monsieur LEMBERT Didier, Monsieur DE CASTELBAJAC Dominique, Madame LEFAURE Claire, Monsieur LEYMERIE Jean-Claude, Monsieur JUILLIEN William, Monsieur VERGNON Bernard, Madame LONSAGNE Adeline, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur DROILLARD Jean-Michel, Monsieur DI VIRGILIO François, Monsieur PELLISSIER Philippe, Monsieur BROUILLET Pierre, Monsieur BORDE Pascal, Monsieur SILANÈS Christophe, Monsieur MERCIER BRUNO, Monsieur BACLE Patrick, Monsieur CHLASTA Patrick, Monsieur PAQUEREAU Claude

Votants : 42

**Objet : Rapport annuel 2022
sur le prix et la qualité du
service d'eau potable et sur
la qualité de l'eau distribuée**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame DELPECH Anne

Pouvoirs :

Monsieur BARBOT Jean-Pierre a donné pouvoir à
Monsieur DELPECH Etienne a donné pouvoir à Monsieur BACLE Patrick
Monsieur TESTAUD Alain a donné pouvoir à Monsieur LEMBERT Didier
Monsieur FAVREAU Patrick a donné pouvoir à Monsieur DE CASTELBAJAC Dominique
Monsieur RIVIERE Jean-Michel a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jacki Philippe
Monsieur BONNIN Joël a donné pouvoir à Monsieur PASQUIER Mickaël

Absent(s) : Monsieur BONNEAU Pierre, Monsieur BRUNO Thierry, Monsieur DELPECH Pascal, Monsieur GELISSE Ghislain, Madame MASSE Nathalie, Monsieur SELIN Sébastien, Madame BELLOT Marie-Claude, Monsieur HERROUET Jean-Pierre, Monsieur BOURDIER Christian, Monsieur THIANT Jean-Christophe, Monsieur BARON Frédéric

Excusé(s) : Monsieur BARBOT Jean-Pierre, Monsieur DELPECH Etienne, Monsieur TESTAUD Alain, Monsieur BUZARD Laurent, Monsieur FAVREAU Patrick, Monsieur RIVIERE Jean-Michel, Monsieur BONNIN Joël

Secrétaire de Séance : Madame Claire LEFAURE

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur la qualité de l'eau distribuée.

Il donne la parole à Mme GOMARD Léa et à M. THEBAULT Mickaël de Charente Eaux pour la présentation du rapport annuel 2022.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur la qualité de l'eau distribuée est public et permet d'informer les usagers du service.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Adopte le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération,
- Adopte le rapport annuel 2022 sur la qualité de l'eau distribuée. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 22/11/2023, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le

24 NOV. 2023

Le Président,
Christian BARDET

